

La paie : perfectionnement - CCN66

Objectifs : les participants seront capables de :

- Maîtriser les impacts paies des différents dispositifs dérogatoires d'aménagement du temps de travail
- Elaborer des paies complexes
- Contrôler un bulletin de salaire
- Identifier les points clés du contrôle afin d'éviter les risques juridiques et sociaux

Programme

- **LES REGLES DE DROIT COMMUN EN MATIERE DE DUREE DU TRAVAIL**
 - Durées maximales de travail et notion de temps de travail effectif
 - Contrôle de la durée du travail
 - Affichages en matière de durée du travail
- **LES REGLES DEROGATOIRES EN MATIERE DE DUREE DU TRAVAIL**
 - Travail à temps partiel
 - Les conventions de forfait
 - Les différents types d'aménagement du temps de travail et leurs impacts en paie
 - Cas particulier du travail dominical
- **LES DIFFERENTES COTISATIONS SOCIALES ET LE TRAITEMENT DES PLAFONDS**
 - Déterminer l'assiette des cotisations
 - Le plafond de la sécurité sociale
 - Les taux de cotisations applicables
- **LES REDUCTIONS DE COTISATIONS SOCIALES**
 - Les exonérations sur les heures supplémentaires
 - Allègement général de cotisations sociales
 - Le contrat d'apprentissage
 - Les emplois francs
- **LE TRAITEMENT DES ABSENCES**
 - Les différents types d'absences
 - La valorisation et rémunération de ces dernières
 - Cas particuliers

Date(s) et lieu :

13, 14 et 15 novembre 2023 - Strasbourg

Durée :

3 jours – 21 heures

Tarif (hors repas) :

Adhérent : 840 € / non adhérent : 1140 €

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Techniciens paie et collaborateurs du service du personnel souhaitant perfectionner leurs connaissances en paie.

Formation sans prérequis.

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription

Inscription 15 jours au plus tard avant la date de début de l'action

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques

Une démarche méthodique et structurée pour une application immédiate

La personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges

Le support de présentation est remis à chaque participant

Méthodes et modalités d'évaluation :

- Évaluation des acquis en cours de formation : questionnaire
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction
- Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une évaluation à froid en ligne au stagiaire

Intervenants :

Aurélie Bapst, Senior Labour et pédagogue KPMG Academy

Capacité maximum :

12 personnes

Nombre minimum de participants :

7 personnes

Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07

secretariat@uriopss-grandest.fr / www.uriopss-grandest.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N° SIRET 852 510 411 00014

■ LE PRELEVEMENT A LA SOURCE

- Les revenus concernés
- Le calcul du taux de prélèvement
- La retenue à la source sur les salaires
- Traduction de la retenue à la source en paie
- Le pas dans la DSN

■ LES REINTEGRATIONS SOCIALES ET FISCALES

- Rappel des conditions d'exonération
- Le calcul des réintégrations sociales et fiscales de la prévoyance complémentaire
- Le calcul des réintégrations sociales et fiscales de la retraite supplémentaire

■ SPECIFICITES LIEES A LA SORTIE DU SALARIE

- Les différents cas de ruptures du contrat
- Le régime social et fiscal des indemnités de rupture
- Les formalités de fin de contrat

■ CAS PRATIQUES

- Absences
- Plafond
- Réduction générale
- Réintégration
- Sortie
- Temps de travail
- Etc.